

opérationnel est nécessaire pour appliquer n'importe quelle stratégie avec succès, mais les gens de ce niveau n'ont pas l'autorité voulue pour faire appliquer les décisions.

Bien sûr, des lacunes ont été constatées sur le plan de la coordination, mais toute la question de l'imputabilité, elle, semble avoir été reléguée aux oubliettes. Selon le Comité, on ne peut pas vraiment demander à des exécutants de rendre compte, au niveau politique, du succès ou de l'échec d'une stratégie.

Indéniablement, une politique globale en matière de déficiences, en incluant les déficiences chez les autochtones, demeure incomplète si elle n'est pas assortie de mécanismes de reddition de comptes et de surveillance. Les citoyens devraient savoir que leurs points de vue ont été dûment étudiés et intégrés dans une politique d'ensemble et dans un programme auquel participent tous les ministères. Ils ont aussi le droit de savoir que l'argent qui a été dépensé pour un programme ordinaire ou dans le cadre de la Stratégie nationale leur apporte des bénéfices directs. Les personnes handicapées — y compris les autochtones handicapés — entendent trop souvent parler de plans grandioses lancés à Ottawa, pour découvrir ensuite qu'il ne reste plus de fonds une fois venu le moment de les appliquer au niveau local.

Étant donné que le gouvernement fédéral n'a pas encore mis en place de mécanisme de reddition de comptes, le Comité permanent essaiera temporairement de combler la lacune. Nous proposons donc que le ministre responsable de la Condition des personnes handicapées et les autres ministres qui participent à l'exécution de la Stratégie nationale et aux questions de déficiences soumettent